



# Arrêtés municipaux

EXTRAIT DU REGISTRE

## MEDIATHEQUES

Prêt par le département du Val de Marne de l'exposition "Le petit livre des grandes choses"  
Convention de prêt

LE MAIRE D'IVRY-SUR-SEINE,

vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.2122-22  
(5°),

vu la délibération du Conseil municipal du 21 octobre 2021 portant délégation de  
pouvoirs du Conseil au Maire,

considérant l'intérêt pour la Ville de pouvoir bénéficier à titre gracieux des  
dispositifs de médiation et d'exposition du département du Val-de-Marne autour du livre pour  
les tout-petits,

considérant l'intérêt pour la population et les structures du territoire de bénéficier  
plus spécifiquement de l'exposition "Le petit livre des grandes choses" construit autour de  
l'album éponyme de Sophie Vissière qui sera également accueillie en résidence sur le  
territoire,

vu la convention de prêt ci-annexée,

## DECIDE

**ARTICLE 1** : APPROUVE la convention de prêt de l'exposition "Le petit livre  
des grandes choses" avec le département du Val-de-Marne.

**ARTICLE 2** : INDIQUE que ce prêt se déroulera du 13 février au 30 avril 2024.

**ARTICLE 3** : PRECISE que ce prêt est consenti à titre gratuit.

**ARTICLE 4** : CHARGE la directrice générale des services de la Mairie de  
l'exécution de la présente décision qui lui sera communiquée.

**ARTICLE 5** : AMPLIATION de la présente décision sera adressée :

- au Cocontractant,
- à la Préfète du Val-de-Marne.

FAIT EN MAIRIE LE - 8 FEV. 2024

TRANSMIS EN PREFECTURE

LE - 8 FEV. 2024

RECU EN PREFECTURE

LE - 8 FEV. 2024

NOTIFIE

LE

Pour le Maire d'Ivry-sur-Seine,  
Et par délégation,



  
Méhadée BERNARD  
Adjointe au Maire

*Le délai de recours contentieux devant le Tribunal Administratif est de deux mois à compter de la notification de la présente décision.*